



# Guide pour trouver un logement à Hamilton

2022



**Hamilton Immigration  
Partnership Council**



**Hamilton**

Funded by:



**Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada**

Financé par :

**Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada**

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Apprendre à connaître Hamilton</b> .....	1
<b>Commencer votre recherche de logement</b> .....	3
<b>Types de logements</b> .....	5
<b>La prochaine étape de votre recherche de logement : Visiter des logements et rencontrer des locataires</b> .....	10
<b>Vous êtes maintenant un locataire. Qu'est-ce que cela signifie ?</b> .....	17
<b>Antidiscrimination, droits de l'homme et logement</b> .....	27
<b>Acheter une maison</b> .....	29
<b>Aide financière</b> .....	31
<b>Trousse de recherche de logement</b> .....	34

**Veillez noter que** ce guide ne contient que des informations générales. Chaque situation est unique. La loi peut également changer. Pour plus d'informations, consultez la section "[Connexions communautaires](#)" de la trousse de recherche de logement, à la page 39 du présent guide.

## Introduction

Trouver l'endroit idéal pour vivre peut-être difficile, mais il existe des personnes et des organismes qui peuvent vous aider à trouver un logement. Ce guide peut vous aider à commencer votre recherche d'un logement selon vos besoins. Si vous avez besoin de plus d'informations sur les ressources ou les services d'établissement,

- visitez le site web [www.hamiltonimmigration.ca](http://www.hamiltonimmigration.ca) et cherchez l'onglet "Trouver des Services"

## Apprendre à connaître Hamilton

La ville de Hamilton est composée d'un certain nombre de petites communautés. Il s'agit notamment de Dundas, Ancaster, Stoney Creek, Flamborough et Glanbrook.

Certaines rues de Hamilton portent la mention "Nord", "Sud", "Est" ou "Ouest" après leur nom. Par exemple, les rues qui traversent la rue King sont étiquetées "Nord" ou "Sud", selon le côté de la rue King où elles se trouvent (par exemple, la rue Wentworth Nord est au nord de la rue King).

Les rues qui traversent la rue James sont marquées "Est" ou "Ouest" (par exemple, rue Main ouest est à l'ouest de la rue James).

L'escarpement du Niagara traverse Hamilton. Il est connu sous le nom de "Hamilton Mountain" ou "the Mountain". De nombreuses rues

principales de la montagne portent le même nom que les rues du bas de Hamilton. Nous utilisons le mot "Upper" avant le nom de la rue, (par exemple, Upper James) si elle se trouve sur la montagne.

Hamilton compte de nombreux quartiers différents. Chaque zone a des

- services
- programmes
- écoles
- bibliothèques publiques
- centres de loisirs
- épiceries

Pour en savoir plus sur ces services, consultez le site [www.hamilton.ca](http://www.hamilton.ca)



## Commencer votre recherche de logement

Contactez le [Housing Help Centre](#) si vous souhaitez que quelqu'un vous aide dans votre recherche de logement. Il s'agit d'une agence à but non lucratif qui fournit des informations gratuites. L'agence a but d'aider ceux qui ont besoin d'un logement, en particulier les personnes à faible revenu.

Le Housing Help Centre de Hamilton a

- des téléphones gratuits
- une liste à jour des logements locatifs disponibles à Hamilton
- un travailleur du logement pour vous aider à trouver un logement répondant à vos besoins

### **Housing Help Centre de Hamilton**

119 rue Main est, Hamilton, ON

Téléphone 905-526-8100

Facsimile 905-528-1448

Siteweb [www.housinghelpcentre.ca](http://www.housinghelpcentre.ca)

Email [info@housinghelpcentre.ca](mailto:info@housinghelpcentre.ca)

Si vous êtes une personne âgée, vous pouvez également consulter le [Housing Options for Older Adults Guide](#) et le lien suivant pour d'autres ressources destinées aux personnes âgées et aux personnes de troisième âge : <https://www.hamilton.ca/sites/default/files/2022-07/HSAC-hamilton-housing-options-guide-seniors-older-adults.pdf>.

## Où puis-je aller pour trouver un logement ?

Agence	Description de Service
<b>Panneaux "A louer"</b>	Marchez ou conduisez dans les quartiers qui vous intéressent et cherchez les panneaux "À louer".
<b>Tableaux d'affichage</b>	Consultez les tableaux d'affichage dans les lieux publics. Il peut s'agir d'épiceries, de laverie automatique ou de centres communautaires pour connaître les lieux où il y a des logements à louer.
<b>Ville de Hamilton - Division des services de logement</b>	Rendez-vous sur le site <a href="http://www.hamilton.ca/housing">www.hamilton.ca/housing</a> ou appelez le 905-546-2424, poste 3901, pour obtenir de l'aide pour trouver <ul style="list-style-type: none"><li>• un logement</li><li>• des refuges d'urgence</li><li>• de l'aide financière pour le logement</li></ul>
<b>L'internet</b>	Il existe un certain nombre de sites web qui publient des annonces de logements à louer. <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="https://www.housinghelpcentre.ca/rental-listings.html">https://www.housinghelpcentre.ca/rental-listings.html</a></li><li>• <a href="https://www.facebook.com/marketplace">https://www.facebook.com/marketplace</a></li></ul>

# Types de logements

## Location de logement

Il existe différents types de logements locatifs à Hamilton. Le loyer est payé mensuellement. Le premier et le dernier mois de loyer sont payés lorsque vous commencez votre contrat de location ou de bail. Le paiement du dernier mois de loyer peut être négocié avec certains locataires.

## Logement coopératif (coop) - logement contrôlé par les membres

Les membres qui vivent dans une coopérative

- sont les responsables de la gestion de la coopérative.
- ont un droit de vote.
- élisent un conseil d'administration chaque année parmi les membres.

Certains ménages coopératifs

- paient un loyer mensuel moins élevé (droit d'occupation) en fonction de leur revenu – les fonds publics couvrent la différence entre ce paiement et le droit intégral de la coopérative
- paient la totalité des frais mensuels en fonction du coût

Pour plus d'informations sur le logement coopératif dans cette région, veuillez

- consulter le site [www.ghchf.ca](http://www.ghchf.ca) ou
- contactez le '**Golden Horseshoe Co-operative Housing Federation (GH-CHF)**'.



## Marché du logement

La plupart des logements locatifs du marché de Hamilton appartiennent à des locateurs privés. La plupart de ces logements ne bénéficient pas d'un loyer subventionné. Les logements sociaux ou les coopératives d'habitation peuvent également être loués au loyer du marché. Les logements à loyer du marché sont ceux les plus faciles à être disponible à Hamilton.

## Logement subventionné

Les logements subventionnés sont parfois appelés logements sociaux ou logements publics. Cela signifie que le loyer est fixé en fonction de vos revenus.

Pour obtenir un logement subventionné, vous devez

1. remplir un formulaire de demande - pour obtenir de l'aide pour remplir votre formulaire de demande, contactez le [Housing Help Centre](#) (voir page 3)
2. remplir les conditions requises
3. être inscrit sur la liste d'attente

Vous devez remplir 2 formulaires

1. un formulaire de demande
2. un formulaire de sélection des bâtiments pour indiquer les bâtiments pour lesquels vous postulez.

Contactez [Access to Housing](#) pour demander une aide au logement.

499, rue King est, Hamilton, ON L8E 1E1 Téléphone **905-524-2228** Fax **905-524-1199**

<https://www.hamilton.ca/people-programs/housing-shelter/supported-housing/social-housing>

## Qui peut demander un logement subventionné ?

Pour avoir droit à un logement subventionné :

1. Le revenu de votre ménage (famille) doit être inférieur à un certain niveau. Ce niveau dépend du nombre de personnes dans votre famille.
2. Vous devez fournir une preuve de statut (avec votre demande) pour chaque personne de votre foyer. Tous les membres du foyer doivent être
  - citoyens canadiens, ou
  - résidents permanents, ou
  - en attente de leur statut de résident permanent, ou
  - réfugiés ou demandeurs du statut de réfugié
3. Vous devez fournir une preuve confirmant votre âge avec votre demande. Vous pouvez utiliser une copie d'un acte de naissance ou d'un passeport. Au moins, une personne de votre foyer doit avoir 16 ans au minimum et être capable de vivre seule (indépendamment).
4. Si vous ou une personne de votre foyer devez un loyer à un fournisseur de logements sociaux en Ontario, vous devrez
  - avoir un accord pour payer le loyer dû
  - montrer l'accord à Access to Housing avant qu'il traite votre demande.

5. Votre demande sera rejetée si, au cours des deux dernières années, vous ou une personne de votre foyer avez été condamné pour
  - une infraction liée à un logement à loyer indexé sur le revenu en vertu de la [Loi sur la location à usage d'habitation](#) (LLO) - soit au tribunal, soit à la [Commission de la location à usage d'habitation](#) (LLO)
  - un crime en vertu du Code criminel
  
6. Si vous obtenez un logement, vous ne pouvez pas posséder de propriété en aucun lieu. Vous devez vous engager par écrit à le vendre **dans un délai d'un an après avoir été logé.**

### **Combien de temps devrai-je attendre pour obtenir un logement subventionné ?**

Une fois votre demande est complétée, et **si** vous êtes admissible, vous serez ajouté à une liste d'attente. Cette liste d'attente est basée sur la date de soumission de votre demande de logement. Le nombre d'unités de logement est très limité. La durée de l'attente dépend de la fréquence des déménagements des locataires. Il faut que quelqu'un déménage pour que quelqu'un d'autre puisse emménager.

À Hamilton, il existe des règles qui donnent la priorité à certains types de demandeurs. Cela signifie que certaines personnes peuvent obtenir un logement plus tôt que d'autres.

Voir <https://www.hamilton.ca/people-programs/housing-shelter/supported-housing/priority-applications> pour plus de détails

Si vous avez un statut particulier, vous devrez

- remplir un formulaire
- avoir les documents appropriés

Type de statut	Description
Priorité spéciale	Les victimes d'abus par quelqu'un avec qui ils/elles <ul style="list-style-type: none"> <li>vivent actuellement, ou</li> <li>avec qui ils/elles ont vécu au cours des 6 derniers mois</li> </ul>
Urgent	Les victimes d'abus par quelqu'un avec qui ils/elles <ul style="list-style-type: none"> <li>n'ont n'a jamais vécu, ou</li> <li>ont vécu avec pendant plus de 6 mois</li> </ul>
Malade en phase terminale	une personne en phase terminale
Sans-abri	une personne vivant dans un cadre temporaire - il peut s'agir d'une personne vivant avec des amis ou de la famille, dans un refuge, auberge ou motel
Nouveaux arrivants	les réfugiés, les demandeurs d'asile ou les immigrants reçus
Jeunes	ceux qui ont 16 ou 17 ans

Lorsque vous choisissez les bâtiments dans lesquels vous allez vivre (dans le formulaire de sélection), rappelez-vous que

- **plus vous choisissez de bâtiments, plus le temps d'attente sera court**
- moins vous choisissez de bâtiments ou si vous avez des choix très spécifiques, plus l'attente sera longue.

Les gens qui ont besoin de certains types de logements, comme une maison avec 3 chambres à coucher ou plus, doivent souvent attendre plus longtemps. Il y a moins de ces types de logements. L'attente peut durer plusieurs années, selon votre situation.

## La prochaine étape de votre recherche de logement : Visiter des logements et rencontrer des locateurs

Ces conseils peuvent vous aider à franchir la prochaine étape de votre recherche de logement.

### Louer un appartement dans le marché privé

#### Voir les unités locatives

Lorsque vous recherchez des endroits potentiels à louer,

- examinez soigneusement le logement et l'immeuble.
- cherchez des signes de parasites comme les punaises de lit ou les cafards, demandez s'ils ont un plan de gestion des parasites, consultez <https://www.youtube.com/watch?v=1MTDufboLNk>.
- prenez des notes.
- utilisez l'outil contenu dans ce guide ([Housing Search Toolkit](#)).
- soyez patient, il faut souvent plusieurs visites d'appartements avant de trouver un logement convenable.
- soyez prêt à faire une demande immédiatement si un appartement vous plaît. Vous devez apporter les documents suivants avec vous :
  - Preuve de revenu mensuel
  - Pièce d'identité avec photo
  - Numéro d'assurance sociale (si vous en avez un)
  - Références personnelles

## Informations demandées par les locateurs du secteur privé

Lorsque vous louez un logement, vous devez remplir un formulaire fourni par le locateur. Vous devrez fournir certaines informations. On vous demandera

- les noms et numéros de téléphone des personnes qui peuvent vous donner de bonnes références - il peut s'agir d'amis, de parents ou de votre supérieur hiérarchique au travail
- les noms de vos précédents locateurs et vos adresses précédentes où vous avez loués.

Les locateurs vérifient souvent ces informations, assurez-vous donc qu'elles sont correctes.

Si le locateur procède à une vérification du crédit, il aura besoin de vos pièces d'identité. Cela permet de s'assurer qu'il s'agit de la bonne personne. Cette information peut inclure votre numéro d'assurance sociale (NAS). Si votre locateur vous demande votre N.A.S., demandez-lui pourquoi il en a besoin.

Autres choses que vous devez savoir.

a. Un locateur

- peut vous demander votre historique de location et vos références de crédit
- peut demander à faire une vérification de crédit

Ne vous inquiétez pas si vous n'avez pas d'antécédents de location ou de crédit. Cela ne devrait pas compter contre vous.

b. Un locateur peut vous interroger sur vos revenus, mais pas uniquement. Il doit également examiner votre

- votre historique de location
- les références de crédit
- votre niveau de crédit

c. Votre revenu ne peut être

- examiné seul, s'il n'y a pas d'autres informations disponibles.
- utilisé pour s'assurer que vous avez assez d'argent pour payer le loyer

d. Un locateur ne devrait pas refuser de vous louer un logement parce que,

- il pense que votre revenu n'est pas assez élevé.
- vous bénéficiez de l'aide sociale (Ontario au travail ou Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées).

e. Les locateurs peuvent demander à un "garant" de signer le bail. Ils ne peuvent le faire que s'ils le demandent à tous les demandeurs. Un garant est une personne qui promet de payer votre loyer si vous ne pouvez pas le faire. Les locateurs ne peuvent pas demander un "garant" uniquement pour vous. Ils doivent le demander à tous les autres demandeurs d'un logement.



**Aucune autre condition ne peut être utilisée pour choisir les locataires.** Consultez le site Internet suivant pour plus

d'informations sur vos droits. Vous pouvez le donner à un locateur qui, selon vous, pratique la discrimination à votre égard.

<http://www.ohrc.on.ca/en/policy-human-rights-and-rental-housing>

## **Loyer du premier et du dernier mois / Dépôts de garantie**

Lorsque vous signez un bail, il vous est généralement demandé de payer le premier mois de loyer, dans son intégralité, au même moment. Ce paiement couvrira le premier mois de votre période de location.

En Ontario, un locateur ne peut pas demander de dépôt (autre qu'un dépôt de garantie) qui dépasse le coût d'un mois de loyer, et tout dépôt de location doit éventuellement être appliqué au loyer du locataire. Les locateurs d'Ontario demanderont le loyer du dernier mois comme dépôt de garantie. Cela signifie que vous devrez payer deux mois de loyer à l'avance lorsque vous signerez le bail. À la fin de votre période de location ou lorsque vous donnez un avis de départ du logement, le locateur appliquera votre dépôt du dernier mois de loyer à votre dernier mois dans le logement.

**\*Essayez d'éviter de payer le premier et le dernier mois de loyer en espèces et assurez-vous de toujours recevoir un reçu pour tout paiement que vous faites au locateur.\***

Rappelez-vous que le seul dépôt supplémentaire (en plus du loyer du premier et du dernier mois) qu'un locateur peut légalement demander est un dépôt de clés. Un dépôt de clés couvre les frais du locateur pour les clés si elles doivent être remplacées. Bien qu'il n'y ait pas de limites spécifiques quant au montant du dépôt de clés, la Loi sur la location à usage d'habitation stipule que le dépôt doit être "raisonnable". En règle générale, un montant compris entre 25 et 100 dollars est considéré comme raisonnable pour un dépôt de clés.

**\* N'oubliez pas d'obtenir un reçu pour tout dépôt de clés, car ces fonds vous seront restitués lorsque les clés seront rendues à une date ultérieure.\***

## Conseils pour la recherche d'un appartement

Lorsque vous cherchez un endroit pour vivre

- connaissez vos droits
- emmenez un ami avec vous comme témoin.
- faites une copie de toute demande que vous remplissez.
- notez le nom, le téléphone et l'adresse du locateur.
- utilisez le Housing Help Centre de Hamilton et d'autres ressources communautaires.

## Signature d'un bail

Lorsque vous louez un logement, vous concluez un accord juridique avec le locateur. Cet accord est souvent un contrat écrit, appelé "bail". Vous et le locateur signerez le bail. Lorsque vous signez le bail, assurez-vous

- de comprendre tout ce qu'il dit - demandez à quelqu'un de vous aider à le lire ou appelez la Hamilton Community Legal Clinic OU le Hamilton Housing Help Centre (905-526-8100).
- d'obtenir une copie du bail
- de noter l'adresse, le numéro de téléphone et le nom complet du locateur.

Le bail stipule

- que vous avez accepté de louer un endroit précis
- que vous devez payer un certain montant de loyer à une certaine date - peut être mensuel ou hebdomadaire
- la durée de la location du logement - la plupart des baux sont d'un an, à moins que le locateur ne vous permette de résilier le bail

- le contrat de location après la fin de l'année - vous pouvez louer au mois ou renouveler votre bail pour une autre année.
- les appareils électroménagers dans le logement
- si les services publics sont inclus dans le loyer - eau, gaz, électricité (hydro)
- si vous payez les services publics et autres.

N'oubliez pas qu'il existe un contrat de bail résidentiel standard que les locataires doivent utiliser en Ontario. Pour voir à quoi il ressemble, visitez le site <https://www.ontario.ca/page/guide-ontarios-standard-lease>.

## Louer un logement subventionné

Si on vous propose un logement subventionné, vous aurez trois jours pour le voir et décider si vous le voulez. Si vous refusez l'offre de logement, votre nom sera retiré de la liste d'attente. Vous devrez alors faire une nouvelle demande si vous voulez toujours un logement subventionné.

Si vous acceptez un logement subventionné et que vous êtes locataire, vous devez

- donner un avis par écrit à votre locateur actuel pour l'informer que vous quitterez le logement dans 60 jours
- Vous devez demander à votre locateur si vous pouvez sous-louer le logement si vous devez déménager avant la fin de votre bail.
  - La sous-location consiste à trouver quelqu'un pour reprendre le bail en votre nom, jusqu'à la fin du bail.



Remarque : si vous êtes autorisé à sous-louer, votre locateur voudra vérifier leur crédit.

## Vous êtes maintenant un locataire. Qu'est-ce que cela signifie ?

Une fois que vous avez loué un logement pour vivre et signé un bail, vous êtes un locataire. Vous avez [des droits et des responsabilités](#), tout comme votre locateur. La plupart des règles concernant votre relation avec votre locateur sont énoncées dans la [Loi sur la location à usage d'habitation](#). Certaines situations de location ne sont pas couvertes par la loi. C'est le cas, si

- vous partagez le logement avec le locateur de l'immeuble ou un membre de sa famille
- vous payez un loyer à un autre locataire
- vous vivez dans une coopérative d'habitation.

Votre locateur doit vous donner des renseignements écrits sur ses droits et responsabilités. Si vous louez un logement, demandez cette information et lisez-la. Vous pouvez également vous renseigner sur les **règles de la Loi sur la location à usage d'habitation** en ligne à l'adresse <https://tribunalsontario.ca/lrb/>.

Si vous n'êtes pas sûr de vos droits, appelez le [Housing Help Centre](#) ou la [Clinique juridique communautaire de Hamilton](#). Ces centres sont énumérés dans la section "[Connexions communautaires](#)" à la page 39. La Commission de la location immobilière (Landlord and Tenant Board) offre également un certain nombre de brochures sur le fait d'être locataire ou locateur.

## Paiement du loyer

Lorsque vous louez un logement, vous versez de l'argent à votre locateur. Le paiement du loyer vous permet de vivre dans le logement que vous avez loué. Vous paierez le jour convenu dans le bail. Il peut s'agir du premier du mois, mais pas toujours, alors vérifiez votre bail. Si vous ne payez pas à la date jour prévu, votre loyer est en retard. Vous payez votre loyer lorsque vous emménagez, et il peut inclure le premier et le dernier mois de loyer.

### Votre locateur

- ne peut pas vous demander de payer le loyer du mois précédent après votre emménagement, s'il ne vous l'a pas demandé avant votre emménagement
- doit utiliser l'argent que vous avez déjà payé (si vous avez donné plus que votre premier mois de loyer) pour votre dernier mois de loyer
- ne peut demander qu'un seul mois de loyer supplémentaire avant l'emménagement
- peut vous permettre d'effectuer des paiements échelonnés pour votre dernier mois de loyer - demandez-lui.

## Types de paiement du loyer

Vous pouvez payer votre loyer par

- virement électronique
- débit automatique
- espèces
- chèque
- mandat postal
- traite bancaire



Si vous ne payez pas par voie électronique, demandez un reçu. Il doit indiquer

- votre adresse
- le montant payé
- la période pour laquelle vous payez
- la personne qui a reçu le paiement

**Ne payez jamais en espèces, sauf si un reçu vous est remis au moment du paiement.**

Un locateur ne peut pas demander de chèques postdatés. Un chèque postdaté est daté d'un certain temps dans le futur. Ces chèques ne peuvent pas être encaissés avant la date qui y est inscrite. Vous pouvez choisir de payer de cette façon pour vous faciliter la tâche, mais il y a des risques. Si vous ne donnez pas de chèques postdatés, votre locateur sera souvent en contact avec vous. Vous pourrez ainsi poser des questions, signaler les réparations nécessaires et faire des suggestions.

## **Configuration des services publics, des services de télévision par câble et d'Internet**

Parfois, les services publics sont inclus dans votre loyer. Pour certaines unités locatives, vous devrez installer et payer vos propres services publics tels que

- l'eau
- le gaz
- l'électricité (hydro)

Dans la plupart des cas, vous devrez payer pour

- la télévision - câble, satellite

- les services d'Internet
- le téléphone

Si vous devez payer les services publics, mettez en place vos services dès que vous louez le logement. En général, une seule entreprise assure le service dans votre région.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devrez contacter cette société.

## Déménagement

Félicitations ! Vous avez loué un appartement et vous êtes prêt à déménager.

Vous aurez peut-être besoin de louer un camion pour transporter vos affaires. Vous pouvez en louer un auprès

- d'une entreprise locale de location de voitures, comme [Discount](#), [Budget](#) et [Enterprise](#).
- [U-Haul](#) qui ne loue que des camions ou des remorques
- le [Community CarShare](#) (il faut être membre) pour louer des voitures ou des petits camions pour de courtes périodes.

Si vous achetez ou si on vous donne des meubles d'occasion, **vérifiez-les tous très attentivement pour détecter les signes de punaises de lit.**

**(<https://www.hamilton.ca/home-neighbourhood/house-home/pest-control/bed-bugs>)!** Vérifiez toutes les fissures, les crevasses et les tissus. Ne ramassez jamais des meubles qui ont été laissés dans la rue. Il y a de fortes chances qu'ils contiennent des punaises de lit et qu'elles infestent votre nouvelle maison.

Vous pouvez trouver des meubles et des articles ménagers à des prix raisonnables dans des magasins d'articles d'occasion à but non lucratif telles que :

- re-Source Thrift Shop <https://re-sourcethriftshop.ca/hamilton/>
- Mission Thrift Store <https://missionthriftstore.com/store/hamilton>
- Goodwill Value Centres <https://goodwillonline.ca/>
- St. Vincent De Paul, The Giving Closet <https://www.facebook.com/thegivingclosetthriftshop/>

Utilisez des ressources en ligne telles que :

- [www.usedhamilton.com](http://www.usedhamilton.com)
- <https://www.kijiji.ca/h-hamilton/80014>
- <http://hamilton.craigslist.ca/>

Vous pouvez également essayer les magasins d'articles d'occasion à but non lucratif tels comme:

- Talize [www.talize.com](http://www.talize.com)
- Value Village [www.valuevillage.com](http://www.valuevillage.com)
- Moveline - vend du mobilier d'hôtel neuf et d'occasion, y compris des matelas, à des prix réduits <https://www.facebook.com/movelineliquidationsoakville/>
- The Millionaire's Daughter - achète et vend des meubles et quelques articles ménagers. <http://themillionairesdaughter.com/>
- Décor on a Dime - achète et vend des meubles et certains articles ménagers en consignment. <http://www.decoronadime.ca/>

Visitez les ventes de garage locales. Recherchez les affiches pendant les fins de semaine. **Vérifiez soigneusement qu'il n'y a pas de punaises de lit !**

## Réparations

Les locataires doivent garder les logements en bon état et respecter toutes les normes de santé, de sécurité et de propriété. Assurez-vous que le locateur a installé un détecteur de fumée en état de marche dans votre logement. Il faut le tester souvent et remplacer la pile. Ne le débranchez pas et ne retirez pas la pile du détecteur de fumée ! S'il y a des appareils à gaz dans votre logement, vous devez également avoir un détecteur de monoxyde de carbone. Vous devez garder l'unité propre et payer pour tout dommage causé par vous ou l'un de vos visiteurs.

Les services ne peuvent être coupés que pendant de courtes périodes. Cela peut arriver pour effectuer des réparations. Les locataires doivent vous donner un préavis de 24 heures avant de couper les services. Le reste du temps, les services doivent fonctionner. Ces services sont

- le chauffage (du 15 septembre au 15 mai)
- l'électricité
- le combustible (comme le gaz naturel ou le pétrole)
- l'eau chaude ou froide

## Punaises de lit, cafards et souris - Qui est responsable ?

**Il est important de poser des questions sur les punaises de lit et autres parasites lorsque vous examinez un logement pour la première fois.** Selon la [Loi sur la location à usage d'habitation](#), les locataires doivent entretenir la propriété louée. Cela comprend l'élimination des infestations de parasites. Cette obligation est appuyée par un règlement municipal de Hamilton.

## Si vous avez des parasites ou des problèmes d'entretien

Informez immédiatement votre locateur si vous remarquez la présence de parasites dans votre appartement. Communiquez avec le [Housing Help Centre](#) pour obtenir des renseignements sur la lutte contre les parasites (905-526-8100, voir "[Connexions communautaires](#) "). Ce qu'il faut savoir sur la lutte antiparasitaire :

- a. Votre locateur doit engager une entreprise de lutte antiparasitaire agréée si vous avez des punaises de lit ou d'autres parasites.
- b. Si votre locateur ne s'occupe pas des parasites, communiquez avec le [service de santé publique de la ville de Hamilton](#) (905-546-3570, voir "[Connexions communautaires](#)"). Demandez-leur de procéder à une inspection.
- c. Préparez-vous à la pulvérisation des parasites. Si vous ne vous préparez pas, la pulvérisation ne tuera pas les parasites.
- d. Si vous n'êtes pas en mesure de vous préparer à la pulvérisation, demandez l'aide de votre locateur. Si votre locateur ne vous aide pas, contactez le Housing Help Centre.
- e. Envisagez de donner à votre locateur une copie des lignes directrices sur les punaises de lit de Hamilton.

Pour toute question les concernant, communiquez avec le [service de santé publique de la ville de Hamilton](#) au 905-546-3570

Choses à savoir sur l'entretien ou les réparations.

- a. Si votre logement a besoin de réparations, envoyez un avis écrit à votre locateur. Expliquez ce qui doit être réparé et datez l'avis. Gardez une copie pour vous-même.
- b. Si votre locateur n'effectue pas les réparations, contactez le Housing Help Centre.

Pour toute question concernant les réparations, contactez

- [Housing Help Centre](#) 905-526-8100
- [City of Hamilton Municipal Law Enforcement](#) 905-546-2782 [Formulaire de plainte](#)

## Éviction

La [Loi sur la location à usage d'habitation](#) permet à un locateur de vous expulser pour un certain nombre de raisons. Si vous êtes expulsé, cela signifie que vous devez déménager de votre logement. Vous pouvez être expulsé si vous

- ne payez pas votre loyer ou si vous payez souvent votre loyer en retard
- endommagez le logement ou faites quelque chose d'illégal dans votre logement ou sur les lieux de l'immeuble
- faites trop de bruit ou dérangez les autres locataires ou le locateur
- vous mettez en danger la sécurité des autres locataires
- vous avez trop de personnes dans votre logement

Le locateur peut vous expulser s'il veut utiliser le logement pour lui-même ou sa famille.

Parlez à votre locateur ou à votre gestionnaire immobilier si vous êtes sur le point de payer votre loyer en retard. Le plus tôt vous leur parlerez, le mieux ce sera. Le locateur **peut** vous permettre de payer votre loyer en retard s'il sait

- pourquoi le loyer est en retard
- quand le loyer sera payé
- qu'il s'agit d'un retard de paiement unique

Si vous ne pouvez pas payer le loyer, appelez le [Housing Help Centre](#).

Le locateur doit suivre certaines étapes avant de vous expulser. Ces étapes se trouvent dans la [Loi sur la location à usage d'habitation](#).

Avant de vous expulser, le locateur doit vous donner un avis écrit de la plainte.

Si vous recevez un avis de plainte

- faites de votre mieux pour résoudre le problème
- parlez du problème au locateur ou au gestionnaire immobilier

Si vous recevez un avis d'expulsion, appelez la [Clinique juridique communautaire de Hamilton](#) au **905-527-4572** (voir page 38). Un avis d'expulsion ne signifie pas que vous devez quitter votre logement. Il existe peut-être un moyen d'empêcher l'expulsion.

Si vous êtes sur le point d'être expulsé, communiquez avec le [Housing Help Centre](#) pour obtenir de l'aide afin de trouver un nouvel appartement.

## **S'entendre avec ses voisins**

Un bon environnement de vie implique de bien vous entendre avec vos voisins. Vous devez

- essayer de ne pas déranger vos voisins
- suivre les règles
- garder votre logement propre
- garder le contrôle des animaux domestiques et de leurs déchets
- prévenir votre locateur si vous voyez des parasites.
- prévenir vos voisins si vous avez un problème qui pourrait les affecter.

Si un voisin fait quelque chose qui vous dérange, parlez-lui pour voir s'il peut régler le problème. S'il ne le fait pas, parlez-en à votre locateur ou à votre gestionnaire immobilier.

Si le problème persiste, faites votre plainte par écrit.

- remettez-la à votre locateur
- et gardez une copie pour vous

## **Quitter votre logement locatif**

Vous devez payer le loyer pendant toute la durée de votre bail. Vous pouvez partir plus tôt si votre locateur accepte de mettre fin au bail de façon anticipée.

Vous devez donner un préavis par écrit au moins 60 jours à l'avance si vous prévoyez de déménager à la fin de votre bail. Une fois le bail terminé, vous pouvez

- signer un nouveau bail, ou
- payer mensuellement, ou
- payer hebdomadairement

Si vous ne signez pas de nouveau bail, vous pouvez partir à tout moment, à condition de donner un préavis de 60 jours (par écrit).

La sous-location est également possible si vous devez rompre votre bail. La sous-location consiste à trouver quelqu'un qui reprendra le bail en votre nom, jusqu'à la fin du bail. Votre locateur doit accepter la sous-location et le nouveau locataire potentiel doit passer la vérification de sa solvabilité.

### Le logement est un droit humain

En Ontario, le [Code des droits de la personne](#) s'applique à la fois aux locataires et aux locateurs. En vertu du **Code des droits de la personne**, toute personne a droit à un traitement égal en matière de logement, sans discrimination ni harcèlement. Les locateurs doivent s'assurer que les environnements de logement respectent le code.

Une personne ne peut se voir refuser un appartement, être harcelée par un fournisseur de logement ou d'autres locataires, ou être traitée de manière injuste pour les raisons suivantes

- la race, la couleur ou l'origine ethnique
- les croyances ou pratiques religieuses
- l'ascendance, y compris les personnes d'ascendance autochtone
- le lieu d'origine
- la citoyenneté, y compris le statut de réfugié
- le sexe (y compris la grossesse et l'identité sexuelle)
- la situation familiale
- l'état civil, y compris celui des personnes ayant un partenaire de même sexe
- le handicap
- l'orientation sexuelle
- l'âge, y compris les personnes âgées de 16 ou 17 ans qui ne vivent plus avec leurs parents
- la réception d'aide sociale (Ontario au travail ou Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées)

Les personnes sont également protégées si elles sont victimes de discrimination parce qu'elles sont amis ou parents d'une personne

ayant une des identifications ci-dessus.

## Quand les droits en matière de logement s'appliquent-ils ?

Lorsque vous louez un logement, vous avez le droit d'être traité sans discrimination. Le Code du droit au logement explique

- comment choisir ou expulser les locataires
- les règles et les règlements d'occupation
- comment gérer les réparations
- comment profiter et utiliser l'unité, les services et les installations.

Quelques exemples de discrimination en matière de logement inclus quand un locateur

- place les nouveaux immigrants et les mères célibataires dans des immeubles plus anciens et des logements qui ont besoin d'être réparés - parce qu'il pense à tort que ces groupes sont moins responsables que les autres locataires
- refuse de déplacer une famille qui s'agrandit dans un espace plus grand
- refuse de louer à une famille d'immigrants récents ou exige un garant parce qu'elle n'a pas de références de crédit ou de locateur au Canada
- exige que tous les demandeurs aient un emploi stable depuis au moins six mois.

Si vous pensez qu'un logement vous a été refusé à tort ou que vous êtes harcelé par votre locateur, contactez:

1. La [Clinique juridique communautaire de Hamilton](http://www.hamiltonjustice.ca) (905-527-4572 / [www.hamiltonjustice.ca](http://www.hamiltonjustice.ca)), ou
2. Le Centre pour les droits à l'égalité au logement (1-800-263-1139 ext.22 / [www.equalityrights.org/cera](http://www.equalityrights.org/cera)).

## Acheter une maison

### La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

La [SCHL](https://www.cmhc-schl.gc.ca) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. Elle aide les gens de partout au Canada à accéder à un vaste choix de logements de qualité et abordables.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour acheter une maison, consultez le site Web de de logement pour les nouveaux arrivants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) <https://www.cmhc-schl.gc.ca/en/consumers/home-buying/newcomers>

Le site Web de la SCHL sur le logement pour les nouveaux arrivants inclus divisé trois sections

1. Logement locatif
2. Achat d'une maison
3. Planifier et gérer son prêt hypothécaire

Les renseignements sont disponibles en 8 langues.

Vous pouvez également communiquer avec la SCHL par téléphone au **1-800-668-2642**.



## Habitat pour l'humanité

Habitat pour l'humanité Canada est un organisme national à but non lucratif. Il travaille avec les gens pour les aider à devenir propriétaires d'une maison. Les familles sont choisies au moyen d'un processus de demande fondé sur les critères suivants :

- le niveau des besoins
- la volonté de devenir partenaires du programme
- la capacité de rembourser le prêt hypothécaire sans mise de fonds, sans intérêt et en fonction du revenu.

Pour obtenir une demande ou de plus amples renseignements, veuillez appeler **905-560-6707** ou visiter [www.habitathamilton.ca](http://www.habitathamilton.ca)

## Courtiers en immobilier

Les courtiers immobiliers vous aideront à trouver et à acheter une maison. Leur service est rémunéré par le vendeur de la maison. Ils reçoivent un pourcentage du prix de la maison si vous achetez celle qu'ils ont trouvée pour vous. Pour obtenir des informations sur l'achat et la vente d'une maison, des conseils juridiques, ou pour trouver un agent immobilier à Hamilton, contactez

### **Association des agents immobiliers de Hamilton-Burlington**

505, boulevard York

Hamilton, Ontario L8R 3K4

905-529-8101

[www.rahb.ca](http://www.rahb.ca)

## Aide financière

Il existe des programmes d'aide financière pour les personnes dans le besoin. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la [section des services de logement de la ville de Hamilton](#) au 905-546-2424, poste 3901, ou avec l'un des programmes énumérés ci-dessous.

### **Ontario au travail (OT) et Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)**

Les demandes en ligne se trouvent à l'adresse

[www.ontario.ca/socialassistance](http://www.ontario.ca/socialassistance)

Appelez le **905-546-4800**

Ontario au travail fournit de l'argent pour vivre si vous n'avez pas d'autre source de revenu.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées fournit un revenu si vous ou un membre de votre famille avez un handicap et ne pouvez pas travailler.

Vous devez faire une demande et vous qualifier pour les programmes. Consultez la page suivante pour obtenir d'autres descriptions des programmes.

<b>Descriptions des programmes et informations de contact</b>		
<b>Programme de prêt d'urgence pour le logement</b>	<p>Vous prête de l'argent pour vous aider à payer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le loyer du mois dernier</li> <li>• les services publics que vous n'avez pas payés - pour les services publics comme le chauffage et l'électricité</li> <li>• les appareils ménagers usagés dans certaines situations</li> </ul> <p>Les prêts sont destinés aux situations d'urgence où vous risquez de vous retrouver sans abri. Vous devez rembourser cet argent.</p>	<p>Contactez le Housing Help Centre pour l'un de ces programmes.</p> <p>905-526-8100</p> <p><a href="mailto:info@housinghelpcentre.ca">info@housinghelpcentre.ca</a></p>
<b>Arriérés de service publics</b> <b>Programme d'arriérés de factures de services publics</b>	<p>Vous aide à payer vos factures de services publics si vous êtes en retard dans vos paiements et que vous remplissez les conditions requises.</p>	<p><a href="http://www.housinghelpcentre.ca">www.housinghelpcentre.ca</a></p>
<b>Housing Stability Benefit</b>	<p>Aide à payer divers frais pour que vous puissiez rester chez vous si vous rencontrez des difficultés, et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• êtes inscrits au programme Ontario au travail, ou</li> <li>• vous bénéficiez du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, ou</li> <li>• vous avez un faible revenu.</li> </ul> <p>Cela comprend l'aide au paiement de votre loyer si vous êtes menacé d'expulsion.</p>	

<p><b>LEAP – Low Income Emergency Assistance Program</b></p>	<p>Acquitte un paiement unique de services publics pour les personnes et les familles à faible revenu qui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• doivent de l'argent à Union Gas ou Horizon Utilities</li> <li>• ont récemment reçu un avis de déconnexion, et</li> <li>• dont la situation personnelle rend difficile le paiement des factures.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations, appelez <b>905-523-6611 ext. 3009</b></p>
<p><b>Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité</b></p>	<p>Fournit une aide financière en payant directement une partie des factures d'électricité pour les consommateurs d'électricité éligibles à faible revenu. Si votre facture d'électricité est à votre nom et que vous avez un faible revenu, rendez-vous sur le site Web ci-dessous pour faire une demande.</p> <p><a href="https://ontarioelectricitysupport.ca/">https://ontarioelectricitysupport.ca/</a></p> <p>Vous pouvez également contacter le Housing Help Centre obtenir de l'aide pour faire une demande d'OESP à l'adresse suivante 905-526-8100.</p>

## Trousse de recherche de logement

Utilisez les outils suivants lorsque vous cherchez à louer un logement. Dressez la liste des adresses, des numéros de téléphone et de la personne à contacter sur cette page. Notez les informations sur chaque adresse dans les pages suivantes afin de pouvoir décider quel logement vous convient le mieux.

Unité	Adresse	Nom du contact	Téléphone	Directions
1				
2				
3				
4				

Informations générales	Unit1	Unit 2	Unit 3	Unit 4
Nombre de chambres à coucher ?	1 2 : 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5
Type d'immeuble ? (appartement, maison, etc.)				
À quel étage se trouve l'unité ?				
Y a-t-il un ascenseur ?	Oui Non	Oui N	Oui N	Oui N
Quels sont les appareils électroménagers inclus (réfrigérateur, cuisinière, etc.)?				
Quel est le type de chauffage (gaz, électricité, mazout, radiateur)?				
Qui contrôle le chauffage?				
Où se trouve le stationnement (souterrain, sur rue) ?				
Y a-t-il une buanderie sur place?	Oui Non	Oui N	Oui N	Oui N
Quelle est ma responsabilité quant à l'entretien de la buanderie ?				
Puis-je faire une clé supplémentaire pour les membres de ma famille?	Oui Non	Oui N	Oui N	Oui N
Où puis-je la faire ?				
Quelle est ma responsabilité en matière de recyclage des ordures ? Programme de recyclage des ordures ménagères de la ville de Hamilton. (Disponible en plusieurs langues- 905-546-2489) <a href="https://www.hamilton.ca/garbage-recycling">https://www.hamilton.ca/garbage-recycling</a>				
Quelle est ma responsabilité concernant les biens endommagés dans l'unité ?				

Location	Unit 1	Unit 2	Unit 3	Unit 4
Près des stations d'autobus?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Près d'une laverie automatique?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Près de l'épicerie?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Près du travail et de l'école ?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Près d'une banque alimentaire?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Près d'un hôpital ou d'un centre de soins d'urgence ?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Près d'un médecin?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Près des centres de soutien social ?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
<b>Sécurité</b>				
L'entrée, les halls et le stationnement, sont-ils bien éclairés?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Les portes et les fenêtres, ont-elles des serrures solides ?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Le bâtiment, a-t-il une porte d'entrée verrouillée ou une sonnerie ?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Y a-t-il un détecteur de fumée ?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Y a-t-il deux sorties de secours?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Est-il proche d'une route fréquentée ? (Cela peut être un problème si vous avez des enfants ou des besoins particuliers).	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non

La maison est-elle accessible si j'ai besoin d'un dispositif d'aide ? (p. ex. larges portes, hauteur accessible, commandes et comptoirs d'appareils électroménagers, barres d'appui, etc.)	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

<b>Qualité de l'hébergement</b>								
L'unité et le bâtiment sont-ils propres et bien entretenus ?	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Les appareils électroménagers sont-ils en bon état de fonctionnement ?	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Les fenêtres et les portes sont-elles en bon état de fonctionnement ? Ont-elles des moustiquaires, sont-elles sûres pour les enfants ?	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Y a-t-il suffisamment d'espace pour les armoires et les placards ?	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Y a-t-il assez d'eau chaude ?	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
La plomberie est-elle en bon état ? Les robinets ou les tuyaux fuient-ils ? Est-ce que la chasse d'eau fonctionne-t-elle correctement ?	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Y a-t-il des signes de parasites ? (Par exemple, cafards, souris, punaises de lit, etc.)	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Coût et bail</b>								
Quelle est la durée du bail ?								
Quel est le montant du loyer ?								

Combien coûte l'électricité?				
Combien coûte le chauffage?				
Combien coûte l'eau?				
Le stationnement est-il inclus ?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Est-il obligatoire de payer le loyer du dernier ? le paiement initial ?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Autres paiements (\$/mois)				
Pour les immigrants - Aurai-je les moyens de payer jusqu'à la fin de mon programme d'aide au rétablissement?	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
<b>Coût total</b>				

## Connexions communautaires

<b>Annuaire des services communautaires</b>	Red Book Community Information by Hamilton Public Library	211	<a href="https://redbook.hpl.ca/">https://redbook.hpl.ca/</a>
<b>Aide au logement</b>	Hamilton Housing Centre	119 rue Main est, Hamilton 905-526-8100	<a href="mailto:info@housinghelpcentre.ca">info@housinghelpcentre.ca</a> <a href="http://www.housinghelpcentre.ca">www.housinghelpcentre.ca</a>
<b>Ressources juridiques</b>	Clinique Juridique Communautaire de Hamilton	100 rue Main east Suite 203 (2ème étage), Hamilton 905-527-4572	<a href="http://www.hamiltonjustice.ca">www.hamiltonjustice.ca</a>
	Le Centre pour les droits à l'égalité au logement (CERA)	1-800-263-1139 poste 22	<a href="http://www.equalityrights.org/cera/">http://www.equalityrights.org/cera/</a>
	Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne	1-866-625-5179	<a href="http://www.hrlsc.on.ca/">http://www.hrlsc.on.ca/</a>
	Éducation juridique communautaire Ontario	416-408-4420	<a href="https://www.cleo.on.ca/en">https://www.cleo.on.ca/en</a>
	Justice pas-à-pas	N/A	<a href="https://stepstojustice.ca/">https://stepstojustice.ca/</a>
<b>Ville de Hamilton</b>	Informations générales	905-546-2489	<a href="http://www.hamilton.ca">www.hamilton.ca</a>
	Section des services de logement	905-546-2424 poste 3901	<a href="mailto:housing@hamilton.ca">housing@hamilton.ca</a>

	Application des lois municipales	Règlements municipaux (normes de propriété) 905-546-2782	<a href="mailto:mle@hamilton.ca">mle@hamilton.ca</a> <a href="http://www.hamilton.ca/mle">www.hamilton.ca/mle</a>
	Services de santé publique	Normes et inspections sanitaires 905-546-3570	<a href="mailto:publichealth@hamilton.ca">publichealth@hamilton.ca</a> <a href="http://www.hamilton.ca/HealthandSocialServices/">www.hamilton.ca/HealthandSocialServices/</a>
	Collecte des ordures	Le ramassage des ordures se fait une fois par semaine. Appeler le 905-546-2489 pour obtenir des renseignements sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le recyclage</li> <li>• les boîtes vertes limites hebdomadaires</li> </ul>	<a href="https://www.hamilton.ca/home-neighbourhood/garbage-recycling">https://www.hamilton.ca/home-neighbourhood/garbage-recycling</a>
	<b>Ontario au travail et Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées</b>	905-546-4800	demandes en ligne sur <a href="http://www.ontario.ca/socialassistance">www.ontario.ca/socialassistance</a>
	<b>Police/Pompiers/Ambulance</b>	<b>911</b>	
		Police non urgente 905-546-4925	
		Normes de prévention des incendies et de sécurité 905-546-3346	<a href="http://www.hamilton.ca/fire">www.hamilton.ca/fire</a>

## Glossaire des termes pour vous aider à utiliser ce guide

<b>Logement abordable</b>	Logement destiné aux ménages à revenus faibles et moyens. Ils ne paient pas plus de 30 % du revenu de leur ménage pour le logement
<b>Appartement (Apt)</b>	Un logement autonome (cuisine, salle de bains et espace de vie). Il se trouve dans un bâtiment avec quelques ou plusieurs autres unités.
<b>Appareils (Appl.)</b>	laveuse et sècheuse réfrigérateur cuisinière lave-vaisselle  La plupart, une partie ou la totalité des appareils électroménagers sont inclus dans votre loyer. Le plus souvent, il y a un réfrigérateur et une cuisinière.
<b>Bachelier (Bach.)</b>	Un logement d'une pièce - salon, salle à manger et chambre à coucher. La cuisine peut se trouver dans la pièce principale ou dans une petite pièce séparée. La salle de bains est généralement une pièce séparée.
<b>Logement coopératif (CO-OP)</b>	Logement fonctionnant sur une base non lucrative. Les personnes qui y vivent sont des membres. Ils contribuent à la gestion et au fonctionnement de la propriété.
<b>Dépôt (Dep.)</b>	L'argent qu'un locataire peut être obligé de donner à un locateur pour garder/réserver une logement locatif.

<b>Duplex/Triplex</b>	Duplex - un bâtiment avec 2 unités Triplex - un immeuble de 3 logements
<b>Maison</b>	Une unité qui a généralement une cour et qui est séparée des autres unités.
<b>Hydro</b>	Électricité. Le coût de l'électricité est parfois inclus dans le loyer, parfois il n'est pas inclu.
<b>Locateur</b>	Une personne qui loue un logement (appartement, maison de ville, chambre, etc.). Les locateurs sont chargés de percevoir le loyer et de maintenir le logement en bon état.
<b>Commission de la location immobilière (CLU)</b>	Comme un tribunal, la Commission de la location immobilière règle les désaccords entre les locateurs et les locataires en utilisant la <b>Loi sur la location résidentielle</b> (2006).
<b>Loyer du dernier mois (LMR)</b>  <b>N'oubliez pas de toujours obtenir un reçu.</b>  <b>Tout dépôt que vous versez doit être appliqué à votre loyer du dernier mois.</b>	<p>Une somme d'argent que l'on peut vous demander de verser au locateur lorsque vous louez votre logement pour la première fois. Elle doit être égale ou inférieure à votre loyer mensuel.</p> <p>Si vous le payez, vous n'avez pas à payer la totalité ou seulement une partie du loyer du dernier mois lorsque vous quittez votre logement.</p> <p>Un locateur est autorisé à demander le dernier mois de loyer lorsque vous emménagez dans un logement.</p>

<b>Bail</b>	<p>Un contrat écrit que vous et le locateur signez tous les deux.</p> <p>Le contrat de location prévoit des éléments tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le montant de votre loyer</li> <li>• quand vous devez payer votre loyer</li> <li>• ce qui est inclus dans votre loyer</li> </ul> <p>On doit vous remettre une copie du bail. Le bail peut être contraignant (être en place) pendant un an ou plus.</p>
<b>Loyer du marché</b>	Loyer qui n'est pas subventionné.
<b>Multi-plex</b>	Un bâtiment ou un logement comportant plusieurs ou de nombreuses unités distinctes.
<b>Logement sans but lucratif</b>	Les logements fournis par des organismes communautaires qui ne font pas de profit.
<b>Ontario au travail (OT)</b>	<p>Un programme qui fournit une aide financière et des avantages aux personnes éligibles ayant peu ou pas de revenus. Les demandes d'OT sont faites par téléphone ou en ligne.</p> <p>Vous devez faire votre demande dès que vous avez un besoin. Vous ne recevrez de l'argent qu'à partir de la date à laquelle vous appelez ou soumettez la demande.</p>

<p><b>Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)</b></p>	<p>Un programme qui fournit aux personnes handicapées et à leurs familles une aide financière et des prestations.</p> <p>Les demandes de POSPH sont initiées par téléphone ou en ligne (veuillez vous référer aux numéros indiqués dans la section Aide financière de ce guide, page 31). Le processus de demande du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) est long.</p> <p>Si vous avez besoin d'aide immédiatement, il est préférable de faire d'abord une demande à Ontario au travail (OT). OT vous aidera à faire votre demande de POSPH.</p>
<p><b>Logement locatif du marché privé (loyer du marché)</b></p>	<p>Un logement qui n'est pas un logement gouvernemental ou subventionné mais qui est une entreprise privée. Il peut s'agir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des appartements</li> <li>• des maisons de ville</li> <li>• des duplex</li> <li>• des triplex</li> <li>• des maisons</li> </ul>
<p><b>Chèques postdatés</b></p>	<p>Chèques datés d'un certain temps dans le futur. Ces chèques ne peuvent être encaissés avant la date qui y est inscrite.</p>

<b>Loyer</b>	<p>Somme d'argent qu'un locataire verse à un locateur pour avoir le droit de vivre dans un logement locatif. En fonction de votre bail, vous pouvez payer un loyer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• hebdomadaire</li> <li>• bihebdomadaire</li> <li>• mensuel</li> </ul>
<b>Location avec partage des revenus (RGI) ou logement gouvernemental/ social logement social/ logement subventionné</b>	<p>Logement payé en partie par le gouvernement ou un organisme communautaire. Le montant du loyer est fonction des revenus de votre ménage. Il s'agit de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• logements à loyer indexé sur le revenu logement subventionné,</li> <li>• logements à faible revenu</li> <li>• logements sociaux</li> <li>• logements publics</li> </ul>

<b>Établissement de soins résidentiels</b>	<p>Foyers où un certain nombre de personnes sans lien de parenté vivent ensemble et reçoivent des soins. Les établissements de soins résidentiels sont autorisés par la ville. Ils fournissent un logement et des soins aux personnes âgées ou aux personnes souffrantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un handicap physique</li> <li>• des maladies mentales</li> <li>• des troubles du développement</li> </ul>
<b>Maison de chambres</b>	<p>Autorisé par la ville. Logement où les locataires ont leur propre chambre mais partagent les cuisines, les salles de bain et/ou les espaces communs.</p> <p>Les maisons de chambres ne fournissent pas de soins à leurs locataires.</p>
<b>Unité semi-détachée</b>	<p>Deux unités autonomes (votre propre cuisine, salle de bain et espace de vie) attachées côte à côte.</p>
<b>Logement avec services de soutien</b>	<p>Logement où des services sont fournis aux locataires. Il peut s'agir d'une aide pour l'entretien de la maison, les activités quotidiennes ou les soins de santé.</p> <p>Un établissement de soins résidentiels est un exemple de logement avec services de soutien.</p>
<b>Loi sur la location à usage d'habitation (LLO)</b>	<p>La loi qui établit les règlements pour les locataires et les locateurs en Ontario.</p>

<b>Locataire</b>	Une personne qui vit dans une unité de location et qui est responsable du paiement du loyer au locateur.
<b>Maisons de ville</b>	Il s'agit d'unités autonomes (votre propre cuisine, salle de bain et espace de vie) attachées côte à côte dans une rangée ou un carré. Ils peuvent également être empilés les uns sur les autres, mais ont leur propre entrée extérieure.
<b>Unité (unité d'habitation)</b>	Un espace de vie autonome (votre propre cuisine, salle de bain et espace de vie). Un logement peut être un appartement, une maison de ville, une maison jumelée, une maison ou une pièce.
<b>Services publics</b>	Eau, électricité, hydroélectricité, gaz, etc.



## Abréviations utilisées dans les annonces de logement

Vous pouvez trouver les formes abrégées suivantes dans les annonces.

<b>Forme abrégée</b>	<b>Signification</b>	<b>Forme abrégée</b>	<b>Signification</b>	<b>Forme abrégée</b>	<b>Signification</b>
A1	Bon état	Meu.	Meublé	Sta.	Stationnement
Appl.	Appareils électroménagers	Hyd.	Hydro, électricité	Priv.	Privé
Disponible, imméd	Disponible immédiatement	Immed.	Immédiatement	Réfs.	Références requises
Apt.	Appartement	Incl.	Inclus	Rénov.	Rénové Nouvellement peint
Bach.	Bachelier	Cui.	Cuisine	Ch.	Chambre
Bal.	Balcon	Der/LDM	Loyer du dernier mois	Sup.	Supérieur
CC	Chambres à coucher	Buan/Bdr	Buanderie	Inc.	Avec; inclus dans le loyer
SS	Sous-sol	Lrg.	Large	XL	Extra large
Dep.	Dépôt	Einf	Étage inférieur	Tél.	Téléphone (veuillez téléphoner)
SM	Salle à manger	Mo.	Mois		
Fam.	Salle familiale	Msg.	Message (laissez un message)		
Gar.	Garage	Neg.	Négociable		
S.	Sol	Pd	Près de		
Frdg.	Réfrigérateur				